

PROJET EDUCATIF DE L'ODELVAR

HISTORIQUE

L'Office Départemental d'Education et de Loisirs du Var est né de la fusion, en 1972, de deux associations : les Colonies et Camps de Vacances Laïques Varois (CCVLV) créées en 1948 pour l'organisation de séjours de vacances d'été pour les enfants du département du Var, et le Comité Varois des Classes de Neige, créé en 1967 pour répondre à une forte demande de séjours de classes de neige.

Le succès grandissant des actions menées et la volonté du département de développer une politique jeunesse ambitieuse pour le Var amènent ces deux organismes à coordonner leurs efforts au sein d'un nouvel organisme associatif unique : l'Office Départemental d'Education et de Loisirs du Var (ODELVAR).

Cette association est régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901. Ses buts généraux sont l'éducation par la promotion des idées fondatrices de la démocratie et de la république, ses membres se réfèrent donc formellement aux principes de laïcité, de tolérance, de démocratie et d'égalité tels que posés par l'article 1 de la constitution de la République Française.

INTENTIONS EDUCATIVES ET OBJET

Les intentions éducatives de l'ODELVAR visent à promouvoir un homme libre, responsable, autonome, tolérant et solidaire, s'enrichissant des différences de chacun dans une société juste, ouverte à tous.

Pour que cette organisation et cette mise en œuvre répondent également aux besoins sociaux nouveaux, l'ODELVAR adapte son savoir faire et diversifie autant que nécessaire ses actions. Il a la volonté d'**offrir un service de qualité**.

Pour chacune des actions suivantes, il intègre autant que possible et au cas par cas, les personnes handicapées :

- Accueil collectif de mineurs avec hébergement :
 - Séjours courts (mini-camps, sorties week-ends,...) ;
 - Séjours sportifs, linguistiques, culturels, chantiers de jeunes, programmes européens jeunesse, rencontres européennes.
- Accueils collectifs de mineurs sans hébergement :
 - Accueils de loisirs ;
 - Accueils de jeunes ;
 - Gestion d'activités et animation de sites dédiés aux adolescents.
- Accueils de groupes
- Sorties scolaires avec ou sans nuitées, voyages scolaires :
 - Classes de découverte ;
 - Séjours scolaires courts (moins de 5 jours) ;
 - Sorties scolaires occasionnelles sans nuitée.
- Accueil petite enfance
- Formations :
 - Formations spécifiques et formation professionnelle ;
 - Premier organisme de formation BAFA et BAFD du département du Var.

LES ACTIONS DE L'OFFICE DEPARTEMENTAL D'EDUCATION ET DE LOISIRS DU VAR

Outre la mission d'intérêt public à caractère social qui lui a été confiée par le Conseil Général du Var au bénéfice des enfants de son département, l'ODELVAR développe des actions répondant aux demandes de publics variés et à plusieurs besoins :

Besoins social et familial :

- Les familles sont confrontées à l'évolution de notre société et notamment aux contraintes liées à la notion de travail (généralisation du travail féminin, mobilité, réorganisation de la semaine de travail, développement des villes, flexibilité...). La demande de garde pour les temps libres au sortir de l'école (avant et après l'école, mercredis et vacances scolaires) est de plus en plus forte ;
- Le besoin de sécurité matérielle, physique, morale et affective. Tant pour les familles que pour les enfants, les actions doivent se dérouler dans un environnement rassurant et dans un climat de confiance. Pour les tout petits, respect des rituels de séparation et de retrouvailles avec les familles ;
- L'accès aux loisirs, vacances, savoirs pour tous.

Besoins propres à l'enfant :

- **Physiologiques :**
 - Propreté corporelle ;
 - Nourriture variée, équilibrée, en quantité suffisante, adaptée aux rythmes biologiques et aux activités, préparée dans le respect de la réglementation en vigueur ;
 - Temps d'activités équilibrés avec temps de repos ;
 - Temps de sommeil suffisant pour permettre une bonne récupération.
- **Psychologiques :**
 - Calme et détente ;
 - Socialisation ;
 - Autonomie et responsabilité ;

- Expression et communication ;
- Découverte et expérimentation ;
- Connaître et se connaître ;
- Création et imagination.

OBJECTIFS EDUCATIFS

Ils sont adaptés selon l'action menée et le public accueilli, tout en ayant pour socle commun :

- Le respect de la convention internationale des droits de l'enfant ;
- Les intentions éducatives ;
- Les besoins identifiés ;
- Le respect de la réglementation ;
- La qualité du service rendu.

Responsabilisation, autonomie, socialisation, citoyenneté :

- Initier l'enfant à la vie en communauté, lui en donner le goût et les moyens, dynamiser la préparation du futur adulte, tout en le valorisant au sein d'un projet collectif, l'aider à développer sa capacité à gérer ses pulsions, à faire place à l'autre. L'amener à « bien vivre » au sein d'un groupe en appliquant les règles de la vie associative (prise de parole, écoute, respect de la volonté majoritaire et prise en compte des idées minoritaires,...) ;
- Eveiller son esprit, sa curiosité, l'habituer à des attitudes de réflexion, de responsabilité par la pratique de toutes sortes d'activités (expression manuelle, artistique, activités sportives,...) où il sera placé en situation d'apprentissage, artisan de ses savoirs ;
- En développant le goût du débat démocratique, lui faire comprendre la nécessité d'une action civique, citoyenne et responsable ;
- Lui apprendre le respect des règles fondamentales de la vie en société (règles d'hygiène, de sécurité, le respect de soi et des autres, la reconnaissance des droits d'autrui, de l'égalité des ethnies et des sexes, de la dignité de la personne, du sens de la coopération et de l'entraide,...).

Prise en compte et respect des besoins de l'enfant, importance de l'attitude de l'adulte :

- Assurer la sécurité physique et morale de l'enfant ;
- Hygiène, nourriture, sommeil ;
- Enrichir l'environnement afin de répondre aux différents stades de développement de l'enfant (jeux fonctionnels, d'initiation, de règles....) ;
- Intégration de la notion de plaisir dans les activités, découverte, partage, réussite, vivre des moments de bonheur ;
- Favoriser l'ouverture sur l'extérieur et les autres ;
- Permettre de penser, d'agir, de choisir, de s'exprimer ;
- Favoriser et diversifier les échanges ;
- Développer la curiosité ;
- Permettre l'acquisition de connaissances par l'expérimentation ;
- Nourrir et favoriser la créativité et l'imaginaire ;
- Favoriser toutes les formes d'expression ;
- Créer un climat de sécurité affective (surtout pour les tout petits).

Amener à une meilleure connaissance et gestion de notre environnement naturel :

La connaissance de l'environnement doit permettre la transformation des attitudes, des comportements ainsi que la prise de conscience d'une responsabilité individuelle et collective, dans la préservation et l'évolution de l'environnement.

Ceci pour pouvoir répondre aux besoins des générations du présent, sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable reposant sur trois piliers :

- La solidarité sociale ;
- L'efficacité économique ;
- La responsabilité environnementale

selon deux concepts :

- Le besoin ;
- L'idée des limites que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.

MOYENS

❖ En matière de financement :

Dans le cadre de sa politique jeunesse et sociale, le Conseil Général du Var participe au financement des séjours et des formations organisés par l'ODELVAR pour les jeunes Varois.

Il met à disposition des structures d'accueil permanentes dans lesquelles il assure, avec l'ODELVAR, les investissements nécessaires à la mise en conformité des infrastructures et aide à l'achat de matériel et d'équipements.

Les recettes proviennent de marchés publics, Délégations de Services Publics et conventions émanant des collectivités territoriales, des participations familiales, et de la Caisse d'Allocations Familiales selon les activités concernées.

❖ En matière de personnels :

- Les personnels des services centraux sont répartis entre les différents secteurs : administratif, financier, commercial, communication, formation, technique, ressources humaines ;
- Les personnels affectés aux activités sont répartis sur les postes de directeurs, d'adjoints pédagogiques, d'encadrants sanitaires, d'animateurs, agents de service, agents de cuisine, et de personnels spécialisés petite enfance.

Tous les personnels affectés aux actions développées par l'ODELVAR respectent une procédure de recrutement incluant des entretiens et adaptée à chaque type d'activité.

❖ En matière d'encadrement des séjours (recrutement, suivi, consignes, évaluation) :

Conformément à la réglementation en vigueur, l'ODELVAR :

- Respecte un projet éducatif, des projets pédagogiques pour l'ensemble de ses activités, et un projet d'établissement plus particulièrement pour le secteur petite enfance.
- Veille de manière permanente à l'évolution des normes en matière de taux d'encadrement et de qualification. Son propre service formation l'assure de la qualification et du suivi constant de son personnel, selon des normes professionnelles et incluant la transmission de l'expérience.

- Organise des réunions préparatoires à l'élaboration et l'organisation des séjours (affiner le projet pédagogique, énoncer les règles de sécurité...);
- Sensibilise de manière accrue, l'ensemble de ses équipes sur les problèmes inhérents à l'encadrement des mineurs.
- Rappelle les notions de responsabilité.
- Renforce les consignes concernant la présence et l'attitude des animateurs dans la gestion de la vie quotidienne.
- Assure la présence effective et le contrôle par les équipes de direction et par les enseignants (séjours scolaires) à tous les moments de la vie quotidienne.
- Met en place un travail au quotidien des équipes d'encadrement sur l'évaluation, la préparation, la planification, l'organisation et le compte-rendu. Il en assure le suivi permanent pour lui-même et pour ses clients.

❖ En matière de santé :

Conformément à la réglementation en vigueur, l'ODELVAR s'assure :

- Du respect des obligations légales en matière de vaccinations et de certificats médicaux d'aptitudes aux activités physiques et sportives.
- De disposer des fiches sanitaires dûment renseignées.
- Qu'un médecin susceptible d'être rapidement prévenu assurera le suivi sanitaire des séjours.
- De la présence d'une personne titulaire d'un diplôme lui permettant d'assurer la mission d'assistance sanitaire.
- De la tenue d'un registre journal de l'infirmerie.
- De la prise en compte de l'ensemble des particularités relevées (fiches sanitaires, dossiers médicaux) et notamment des problèmes d'allergies (alimentaires ou autres), de la **relation permanente avec les familles** et leur information immédiate notamment en cas de maladie ou d'accident.

Concernant l'alimentation :

Le repas est un moment éducatif important. L'animateur prend ses repas à la table des enfants, il veille à l'hygiène des repas et à l'apprentissage des bonnes habitudes. Ce temps doit être un moment agréable et calme pour les tout petits en particulier.

L'ODELVAR s'assure d'un accueil garanti dans des locaux agréés, de la sécurité alimentaire et de la formation des personnels de service et de cuisine.

Dans ses centres, un contrat qualité et sécurité alimentaire est passé avec un laboratoire, dans le cadre d'une assistance technique en matière de contrôle, de suivi et de conseil alimentaire. Les fournisseurs sont scrupuleusement sélectionnés et les menus sont adaptés à l'âge des convives et aux activités.

L'ODELVAR exige de ses prestataires la même qualité de service.

L'alimentation conditionne la santé physique et psychologique de l'individu. La qualité de cette alimentation dépendra non seulement des conditions précises d'hygiène alimentaire et des réglementations, mais aussi de sa présentation, du cadre matériel et du climat relationnel. Il importe également d'apporter, dans la mesure du possible, des produits variés, de bonnes qualités gustatives et issus d'une agriculture propre. Une bonne alimentation fait partie intégrante des missions éducatives de l'ODELVAR.

Concernant l'hygiène :

L'ODELVAR veille à leur apprentissage par un suivi attentif des enfants à l'occasion des moments consacrés à la toilette. Il s'assure également de la propreté du linge et des locaux.

Concernant la vie collective :

Durant la journée, alterner nécessairement temps d'activités et de repos.

Tous les programmes d'activités de l'ODELVAR sont établis dans le respect des temps de sommeil nécessaires à chacun.

Les usagers sont informés de la mise en place des règles de vie indispensables à une vie collective épanouissante. L'ODELVAR veille au suivi et à l'application de ces règles et prévoit des sanctions en cas de non respect de celles-ci.

En matière d'activités :

La pratique des activités est prioritairement considérée comme un moyen de réalisation du projet.

En matière d'information :

- Site Internet ODELVAR ;
- Le réseau Information Jeunesse ;
- Brochures de présentation des séjours ;
- Utilisation de la presse locale ;
- Mise en place de procédures de communication familles/participants et encadrement durant les séjours (serveur vocal, internet, téléphone...);
- Communication aux familles du projet éducatif de l'ODELVAR ;
- Communication aux familles d'une information précise sur les conditions de réalisation du séjour particulier de chaque enfant : caractéristiques des locaux et espaces utilisés, nature des activités proposées, conditions de leur mise en œuvre, répartition des temps respectifs d'activités et de repos, modalités de fonctionnement de l'équipe pédagogique, modalités d'évaluation de l'accueil ;
- Envoi d'une lettre « contrat de confiance » pour les adolescents (engagement individuel au respect des règles de vie collective) ;
- Organisation de réunions d'information familles/participants/encadrement.

En matière de sécurité :

La sécurité, c'est d'abord un état d'esprit permanent qui transparait dans tous les chapitres précédents, mais c'est aussi :

- Des infrastructures conformes (autorisation d'ouverture, capacités autorisées, consignes de sécurité) ;
- Des activités pratiquées dans le respect des règles énoncées par les arrêtés qui les définissent ;
- Une information de l'encadrement et des participants sur les consignes se rapportant à l'évacuation des locaux et aux mesures à respecter en cas d'incendie ;
- La mise en œuvre d'exercices d'évacuation ;
- Des transports selon des processus de sécurité longuement rodés ;
- L'aménagement des espaces, l'utilisation de matériels, jeux et mobiliers répondant aux normes européennes de sécurité et d'hygiène et adaptés aux tranches d'âge concernées par chaque secteur d'activité.

En matière de suivi et d'évaluation des séjours:

- Mise en place de procédures de suivi et de contrôle des séjours en matière de gestion, activités, santé, sécurité, hygiène, relations, personnels, restauration, conditions matérielles de réalisation du séjour... (information en temps réel par messagerie électronique + documents).
- Mise en place de réunions de suivi et de coordination sur sites et dans les services centraux.
- Communication permanente services centraux/structures d'accueil.
- Distribution à chaque participant, pour retour aux services centraux, d'une enquête de satisfaction du séjour.

Tous ces moyens, entièrement conformes à la législation (et souvent d'une qualité au-delà de celle-ci), sont autant de facteurs que l'ODELVAR estime nécessaires et efficaces à la réalisation de ses objectifs.